

Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme
Arrêté n° 20100069 du 28 mai 2010

Pétitionnaire : Communauté de Communes de l'Aigoual
Localisation des travaux : Gard / 30 - Camprieu et Lanuéjols
N° de parcelle
Nature des travaux : Normalisation des citernes DFCI

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- Pour la citerne située sur la commune de St Sauveur Camprieu :
 - ✓ le décaissement ne laissera pas apparaître le béton sous-jacent ;
 - ✓ Le trop plein de doit pas s'écouler sur la piste. Soit un système est mis en place (type flotteur) pour permettre de laisser le trop-plein au niveau de la prise d'eau, soit est créée une mare en contrebas ;
- Pour la citerne située sur la commune de Lanuéjols : l'emplacement du passage entre les deux chemins correspond avec celui vu sur place en 2010 ;
- Les mouvements de terres devront être soigneusement re-profilés en suivant la pente du terrain naturel pour ne pas laisser d'empreintes des travaux.
- L'agent de terrain territorialement compétent devra être appelé avant tout commencement de travaux;
- En fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées.